



AVIS PUBLIC

Propriété sise au 4030, rue Saint-Georges (lot 2 219 106) secteur Lévis

La population est avisée qu'à sa séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Desjardins qui se tiendra le **mercredi 29 mai 2019, à 18 h 30**, au bureau d'arrondissement de Desjardins situé au 795, boulevard Alphonse-Desjardins, Lévis (secteur Lévis), le conseil statuera sur la demande suivante :

- Rendre conforme pour un bâtiment principal les marges de recul avant minimales des côtés de la rue Saint-Georges et de la rue Camiré à 0,95 mètre, au lieu de 1,8 mètre tel que prescrit par l'article 18 du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre, et ce, avant que le conseil ne rende sa décision sur cette demande.

Donné à Lévis, le 14 mai 2019

Hélène Jomphe, chef de service